

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2026

---

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT  
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°  
2850)

Adopté

N° CL675

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Caure, rapporteur et M. Albertini, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« d'organiser »

les mots :

« de contribuer, de manière directe ou indirecte, à la préparation, à la mise en place ou au bon déroulement d' ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser les contours du délit d'organisation d'une *rave-party* illégale.